

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE COATICOOK
VILLE DE WATERVILLE**

AVIS PUBLIC-DÉROGATION MINEURE

Le conseil municipal de la Ville de Waterville doit statuer sur une demande de dérogation mineure numéro 2023-05-0007 au Règlement de Zonage no. 614 et ce, lors de la séance du 5 juin 2023 tenue à 19 h à l'hôtel de Ville.

Identification du site concerné :

191, rue de l'Héritage, lots 6 473 036 du cadastre du Québec, Waterville dans la zone R-15.

Nature et effets :

Cette demande a pour objet :

- De permettre l'installation d'un deck de piscine servant également de clôture pour celle-ci dans la marge latérale à l'intérieur du 1,5 mètres tel qu'indiqué au règlement de zonage 614 du 10 août 2022 sur les distances des marges latérales.

Toute personne intéressée peut être entendue, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement de l'urbanisme, lors de la séance régulière du conseil municipal le 5 juin 2023 à 19 h.

Hôtel de Ville
170, rue Principale Sud
Waterville (Québec)
JOB 3H0

Donné à la Ville de Waterville, ce 16 mai 2023.

Nathalie Isabelle
Directrice générale, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nathalie Isabelle, greffière-trésorière de la Ville de Waterville, certifie sous mon serment d'office avoir publié cet avis public, en affichant une copie le 16 mai 2023 à l'hôtel de Ville et sur le site web de la municipalité, tel que prévu au règlement 604 concernant les modalités de publications des avis publics.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 mai 2023.

Greffière-trésorière